



PROJET D'ACCUEIL

4 rue du château 54150 IMMONVILLE-LANTEFONTAINE

Mail : MAMmarcheapresmarche@gmail.com

Tel : 07.71.69.78.35

Introduction :

Accueillir l'enfant dans le respect de son bien-être et de son épanouissement, tel est le projet de la MAM « Marche Après Marche ».

Notre rôle est de palier au mieux l'absence momentanée des parents, sans jamais s'y substituer, aussi bien au niveau éducatif qu'affectif. Pour cela, nous entretenons un dialogue constant avec eux pour permettre une continuité entre la famille et la maison.

L'éveil et la socialisation des enfants sont nos objectifs prioritaires. La présence de trois professionnelles de la petite enfance et le petit groupe d'enfants favorisent l'accueil individualisé, les relations approfondies, l'approche en douceur de la vie en collectivité.

Ce projet fixe les orientations de la MAM « Marche Après Marche ».

1) La MAM : une association d'assistantes maternelles

a) Présentation de la structure

La MAM « Marche Après Marche », association loi 1901, est gérée par trois assistantes maternelles agréées par le conseil départemental de Meurthe et Moselle.

L'association assure la gestion administrative de la maison et est en relation étroite avec les différents organismes (PMI, Mairie, CAF, RAM...).

La MAM pourra accueillir jusqu'à 9 enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus pour des temps complets ou partiels.

La MAM dispose d'une pièce à vivre, d'une cuisine, d'un espace repas, de 2 chambres et d'une salle de change. Un grand jardin clôturé à l'arrière du bâtiment permettra diverses activités : jeux, potager...

La MAM répond aux différentes normes de sécurité (installations électriques, extincteurs, protections diverses...)

La MAM sera ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h. Les horaires d'ouverture pourront être adaptés en fonction des besoins des parents.

Des fermetures annuelles fixes auront lieu : 1^{ère} semaine des vacances de printemps, 3 semaines en été, 1 semaine entre Noël et Nouvel an, les jours fériés français.

b) Présentation de l'équipe

L'équipe se constitue de 3 assistantes maternelles :

- Mme Candida MARTINS, agréée depuis le jusqu'au pour enfants à temps complet dans la tranche d'âge
- Mme Séverine SCIANCALEPORE (possède un BEP carrière sanitaire et social), agréée depuis le jusqu'au pour enfants à temps complet dans la tranche d'âge

- Mme Virginie BASTILLE (possède le CAP AEPE), agréée depuis le jusqu'au pour enfants à temps complet dans la tranche d'âge

Nous avons travaillé ensemble dans le domaine de la protection de l'enfance durant plus de 14 ans.

c) Les fonctions de l'équipe

La responsabilité de la MAM repose sur l'association des assistantes maternelles qui sont toutes les 3 responsables technique et pédagogique. Elles sont garantes du projet pédagogique, veillent au bon fonctionnement de la maison, au bien-être physique et mental du groupe d'enfants, aux règles d'hygiène et de sécurité, à l'encadrement de l'équipe...

En effet, au quotidien, chaque membre de l'équipe est responsable et il n'y a donc pas de notion de hiérarchie dans le travail auprès des enfants et des familles.

Les 3 personnes travaillant auprès des enfants peuvent accueillir, faire des transmissions, répondre aux besoins des enfants et des familles. De même, les tâches matérielles et d'entretien sont effectuées par les assistantes maternelles à tour de rôle.

Dans un tel fonctionnement, chacune, avec sa personnalité (richesses, valeurs), sa formation et/ou son expérience peut apporter sa contribution au projet en se sentant responsable, impliquée et reconnue.

C'est le projet élaboré en équipe qui détermine les axes et orientations pédagogiques et qui est le fil conducteur de l'équipe.

Dans le cadre d'un départ d'une des assistantes maternelles de la MAM nous ferons en sorte de trouver une remplaçante afin que la MAM puisse continuer à vivre. Elle s'informerait du projet existant et nous nous concerterons afin d'y apporter d'éventuelles modifications. Nous mettrons tout en œuvre pour que toutes se sentent impliquées dans ce projet.

La délégation d'accueil :

En MAM, la délégation d'accueil est possible mais non obligatoire. Celle-ci consiste à ce que le parent employeur d'une assistante maternelle autorise celle-ci à déléguer l'accueil à une ou plusieurs assistantes maternelles de la MAM. Dans ce cas, les assistantes maternelles de la MAM n'étant pas en contrat avec un enfant pourront tout de même l'accueillir, faire les transmissions, répondre à ses besoins. Par exemple, la délégation d'accueil pourra avoir lieu à l'arrivée ou au départ d'un enfant ou encore lors d'une activité en petits groupes (peinture, pâtisserie...), pendant les actes de la vie courante. L'autorisation des parents pour la délégation d'accueil figurera dans le contrat de travail de l'assistante maternelle employée. De plus, l'accord de chaque assistante maternelle auquel l'accueil peut être délégué doit être joint en annexe au contrat de travail de l'assistante maternelle employée. La délégation d'accueil ne fait l'objet d'aucune rémunération et ne permet pas à une assistante maternelle d'accueillir un nombre d'enfants supérieur à celui prévu par son agrément.

La délégation sera totale lors des temps d'accueil du matin et du soir, l'assistante maternelle de référence n'étant pas présente dans les locaux.

d) Le travail d'équipe

La parole joue un rôle important dans le travail d'équipe. Il est nécessaire que cette parole circule librement afin que chacune s'affirme, d'éviter les non-dits et donc les tensions nuisibles au bon fonctionnement de la maison, de trouver une cohérence et de pouvoir répondre au mieux aux besoins des enfants.

Certains temps sont prévus pour les échanges divers (principalement durant la sieste). Ces temps nous permettent de suivre dans la continuité la journée de chaque enfant (son développement, sa santé, ses rythmes, les informations données par la famille...), de partager des observations, des réflexions, des idées ainsi que des temps qui permettent de s'interroger sur ses pratiques.

Les remises en cause et les questionnements aident alors à affiner les attitudes éducatives.

e) Collaboration parents-professionnels

Les adultes sont des repères, des bases sur lesquelles s'appuient les enfants pour avancer et grandir. Il nous semble donc primordial d'instaurer avec les parents un véritable partenariat centré sur le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. En effet, celui-ci ne se sentira vraiment en confiance que si les adultes qui l'entourent se montrent cohérents entre eux. La richesse et l'harmonie de ces relations font de la MAM un lieu de vie agréable pour les enfants et pour les adultes.

Il peut aussi y avoir des échanges parents-équipe pour organiser des fêtes.

L'équipe veillera également à prendre en considération les suggestions des parents.

2) Le projet éducatif

a) Objectif « bien-être de l'enfant »

Nous considérons l'enfant comme un individu à part entière. Chaque enfant est différent dans la mesure où il a sa propre histoire, ses propres représentations et modèles, un potentiel spécifique à chacun.

Nous favorisons le développement harmonieux des capacités de l'enfant à travers des activités pédagogiques ou culturelles, en respectant son rythme d'évolution et sa personnalité. Notre objectif est d'accompagner l'enfant vers l'autonomie et la socialisation pour cela :

- Nous veillerons à respecter le rythme de chacun et assurerons les soins nécessaires à leur bien-être.
- Nous mettrons en place un rituel d'accueil rassurant et informerons les enfants sur le déroulement de la journée.
- Nous créerons une ambiance chaleureuse et familiale.
- Nous proposerons des jeux, jouets (conformes aux normes NF), livres et activités diverses en fonction de l'âge des enfants afin de développer la créativité, la coordination des mouvements. Nous laisserons des temps de jeu libres pour développer l'imagination, laisser le choix à l'enfant de ne rien faire et même de s'ennuyer un peu.
- Nous dialoguerons en permanence avec les enfants pour développer le langage et la vie en collectivité.
- Nous accompagnerons l'enfant dans ses différents apprentissages (marche, propreté, repas...) en l'encourageant pour qu'il prenne confiance en lui.

- Nous nous efforcerons d'établir une relation de confiance et d'échange avec les familles.
- Nous adopterons une attitude positive et encourageante vis-à-vis des enfants pour leur apporter sécurité, soutien et réconfort en toute situation.
- Nous aiderons ainsi l'enfant à devenir autonome et à s'épanouir en tant qu'individu.

De plus, la politesse tiendra une place prépondérante dans cet éveil social. Nous convierons régulièrement l'enfant à s'exprimer avec des formules de politesse (s'il te plaît, merci, bonjour, au revoir...)

Un autre critère important est celui du respect de l'autre. Au quotidien, nous devons gérer des situations d'agressivité (mordre, pincer, taper...). A ce moment-là, nous interviendrons auprès de l'enfant qui a un comportement agressif en lui expliquant que ces gestes sont interdits et douloureux pour son camarade.

b) Organisation de la MAM

- L'accueil de l'enfant et de sa famille

Accueillir, c'est préparer l'enfant à se séparer de ses parents toute la journée. L'enfant n'a pas la notion du temps pour envisager le retour de ses parents. Il est nécessaire de mettre en place des repères et des rituels pour le rassurer et le sécuriser.

Accueillir permet bien souvent de dédramatiser la situation en expliquant à l'enfant ce qu'il va faire durant sa journée. Il est essentiel de prévenir l'enfant de tout changement horaire, arrivée d'un autre enfant, nouvelle activité, événement familial...

Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir sa famille. Ouvrir la structure aux parents, c'est permettre à l'enfant de surmonter la séparation d'avec son milieu familial et permettre aux parents d'investir ce nouveau lieu. Les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant. Les parents sont invités à accompagner l'enfant et rester dans le milieu d'accueil autant qu'il est possible et nécessaire.

Le premier entretien est l'occasion d'un échange afin de mieux connaître l'enfant et les attentes des parents. La qualité de la relation avec les parents est primordiale pour que s'instaure une confiance mutuelle, facteur essentiel du bien-être de l'enfant. C'est grâce à cette vigilance et au dialogue entre les parents et les professionnels que les premières séparations seront structurant pour l'enfant.

Nous serons donc particulièrement vigilantes pour l'accompagnement à la séparation tant du côté de l'enfant que du parent.

- Transmissions

Un compte-rendu de la journée est donné au moment du départ pour assurer la continuité de la vie de l'enfant dans la transition MAM/maison.

Un cahier de liaison destiné à faciliter la transmission des informations entre assistantes maternelles et parents, sera fourni par la MAM à chaque enfant. L'assistante maternelle référente y inscrira régulièrement un bref compte rendu des journées de l'enfant. De plus, ce carnet pourra servir de « cahier de souvenirs » dans lequel les assistantes maternelles mettront des photos des événements marquants dans la MAM ; les parents pourront faire de même pour les événements marquants à la maison. Ce support permettra un échange entre les assistantes maternelles et les autres enfants.

- L'adaptation

Un temps d'adaptation est nécessaire et primordial à tout accueil.

La période d'adaptation permet :

- Aux enfants de faire connaissance avec la MAM, les autres enfants, les assistantes maternelles.
- A l'assistante maternelle de connaître l'enfant et sa famille, d'obtenir des informations sur les rituels de l'enfant, ses habitudes, ses rythmes...
- Aux parents de découvrir la MAM, les assistantes maternelles, les autres enfants mais aussi d'avoir des renseignements sur le fonctionnement quotidien de la MAM et sur l'assistante maternelle qui s'occupera de leur enfant.

Cette période permet aussi d'instaurer une relation de confiance entre parents, enfants et assistantes maternelles.

Les premières séparations doivent être vécues dans le dialogue et la confiance. Tout d'abord, l'enfant restera avec son ou ses parents afin de faire connaissance avec les lieux, les personnes et les jeux. Ensuite, en fonction de ses réactions et du ressenti parental, l'enfant sera amené à rester seul avec nous et les autres enfants. De ce fait, le temps d'adaptation sera modelé en concertation entre les parents et l'équipe.

Exemple de période d'adaptation sur 5 jours :

- le 1er jour, l'enfant découvre la MAM avec au moins un des 2 parents pendant 1h.
- le 2ème jour, l'enfant reste seul pendant 1h.
- le 3ème jour, l'enfant reste seul pendant 2h00.
- le 4ème jour, l'enfant prend son repas à la MAM.
- le 5ème jour, l'enfant prend son repas et fait la sieste à la MAM.

Des moyens seront mis en place à savoir :

- Un livret des habitudes de vie. Il est remis aux parents qui le remplissent et nous le ramènent pour avoir une meilleure connaissance de leur enfant.
- Un objet est apporté par les parents rappelant le milieu familial (doudou, foulard...)
- Son lit et son casier sont prêts et personnalisés.

L'intégration sera progressive et variera dans sa durée en fonction de la personnalité de l'enfant et la disponibilité de ses parents.

- Journée type à la MAM

Exemple d'une journée type :

- Accueil des enfants : jeux libres (lego, voitures, poupées, dinette...)
- Activités manuelles (peinture, pâte à modeler, bricolage, cuisine...) ou jeux extérieurs dans le jardin
- Retour au calme (lecture, comptines)
- Repas
- Jeux calmes et préparation à la sieste

- Sieste
- Réveil échelonné et jeux calmes
- Goûter
- Jeux libres intérieur où extérieur
- Départ des enfants.

Pour les bébés : ils pourront jouer librement sur les tapis, se retourner, se déplacer... Leur sieste et leur repas se feront en fonction de leur demande et/ou de leur habitude.

c) L'enfant à la MAM

- Les activités ludiques, d'éveils et de motricité

Diverses activités seront proposées en fonction des âges des enfants afin de favoriser leur développement.

Les bébés étant très curieux et surtout très attentif à ce qui les entourent (les bruits, les couleurs), les activités vont être tournées vers la découverte des mouvements mais aussi des sons. Les comptines, jeux de mains ainsi que l'éveil musical seront donc très appréciés des tout-petits. Ils pourront jouer librement sur les tapis, se retourner, se déplacer, explorer...

Les enfants de moins de 3 ans n'étant pas encore tout à fait indépendants, nous sommes tenues de trouver des activités qui conviennent à leurs envies mais aussi à leur capacité de concentration. Nous les accompagnerons dans des jeux d'éveil et de découverte du monde et de l'environnement (coloriage, peinture, modelage, collage...). Les enfants pourront aussi être libres de s'occuper eux-mêmes par des jeux de leur choix : cubes à empiler ou à emboîter, puzzles, voitures, lego, jeux d'imitation (dinette, poupées, établi...).

Les enfants de plus de 3 ans sont plus autonomes. Nous favoriserons les jeux de construction un peu plus évolués et les jeux inventifs. Les activités manuelles pourront être accompagnées de chiffres, de lettres.

A partir de 3 ans, l'enfant acquiert de nouvelles capacités motrices et développe ses compétences en matière de graphisme. Il peut couper, coller, construire et réaliser des activités qui le feront encore apprendre et grandir.

Des ateliers culinaires seront organisés régulièrement avec les enfants qui le désirent (pâtisserie, aide à la préparation des repas) ainsi qu'un atelier potager.

Nous favoriserons également les temps de jeux dans l'espace extérieur de la MAM. Il est en effet important que les enfants puissent s'aérer, courir, crier...

Tout est organisé pour que la journée de l'enfant soit agréable et adaptée à son rythme et à son âge. Les animations ne sont jamais imposées. Si tel est son désir, l'enfant est libre de ne rien faire. Il peut s'épanouir dans la contemplation où la rêverie et profiter pleinement d'un instant de solitude.

Des ateliers pourront être organisées au cours de l'année auxquels les parents pourront être conviés. Un arbre de Noël, auquel les parents seront invités également, sera proposé (goûter, Père Noël,

spectacle, cadeaux pour les enfants). Ceci permettra de renforcer la confiance et le partenariat assistantes maternelles/parents autour de l'enfant mais aussi aux parents de se rencontrer.

- L'alimentation

Manger est un plaisir, il faut qu'il le reste. L'alimentation joue un rôle primordial non seulement dans la construction physique de l'enfant mais aussi dans l'établissement de la relation affective enfants/adultes et dans les rapports individu/alimentation.

Au cours du repas, nous veillerons à créer une ambiance agréable et calme. Nous favoriserons l'autonomie et l'éveil au goût.

Les menus seront affichés afin que les parents en aient connaissance. Variés et équilibrés, ils seront élaborés par nous, sur place. Nous utiliserons au maximum des produits locaux afin de réaliser les repas principalement fait maison.

Chaque menu sera adapté aux différents enfants tant dans son contenu que dans sa consistance. Des dispositions particulières seront prises lorsqu'un enfant présentera des allergies alimentaires. Les habitudes des parents seront respectées.

Jusqu'au 12 mois de l'enfant, les parents apporteront les repas (boîte de lait fermée où dosette, petit pot, goûter). A partir de 12 mois, selon l'évolution et les besoins de l'enfant, nous proposerons de prendre en charge les repas afin que tous les enfants mangent la même chose.

Dans le cadre d'un enfant allaité, le parent a la possibilité de nous apporter le lait maternel dans un pot hermétique, en précisant le nom de l'enfant et la date à laquelle le lait a été tiré.

- Le change, l'acquisition de la propreté, l'hygiène

Le change est effectué selon les besoins des enfants et non à des heures fixes.

Le moment de change est un instant de plaisir, de découverte, d'échange. C'est un moment privilégié pour l'enfant qui se retrouve avec l'adulte et partage ainsi un instant de communication et de sécurité affective.

Le change s'effectue dans des conditions de sécurité. L'enfant, s'il est en hauteur, est toujours tenu et jamais laissé seul.

Dans la salle de bain est disposé un plan de change ainsi qu'un casier pour chaque enfant contenant ses affaires personnelles. Une désinfection du matelas est effectuée après chaque change.

Les couches devront être fournies par les parents. Il sera possible de laisser un paquet de couches à la MAM qui sera rangé dans la caisse de change de l'enfant. Les fesses des enfants seront nettoyées soit à l'eau et au savon hypoallergénique soit avec une eau de toilette adaptée.

Pour les plus grands, c'est le début de l'apprentissage de la propreté. Un travail avec les familles sera mis en place afin qu'il soit accompagné de façon cohérente dans le cheminement de cette acquisition aussi bien à la MAM qu'à la maison. Comme pour toutes les acquisitions, l'enfant va suivre son propre rythme. C'est lui qui décide d'être propre. On ne forcera jamais un enfant à aller sur le pot ou sur les toilettes. Ceci se fera à sa demande ou à la suite d'une proposition de l'adulte au moment du

change. Le phénomène de groupe suffira à inciter l'enfant, quand il se sentira prêt, à expérimenter cet apprentissage.

Si un enfant fait dans sa culotte, il ne sera jamais réprimandé pour cela.

Il faut aider l'enfant dans cet apprentissage en l'habillant avec des vêtements faciles à retirer. Lors de cette acquisition les parents fourniront plusieurs sous-vêtements de rechange.

Le respect du corps de l'enfant est important il est toujours prévenu des soins qui lui sont faits et si vraiment il ne veut pas, c'est par la discussion qu'on l'amènera à accepter le soin. On ne lui imposera pas de force.

Tout événement important (naissance, changements de conditions de vie, difficultés psychologiques...) peut entraîner un retour en arrière, des phénomènes de régression.

Le respect des règles d'hygiène est indispensable tant chez l'adulte que chez l'enfant. Nous veillons donc au respect de ce besoin. Nous initiions l'enfant aux règles d'hygiène. Nous lui apprenons à s'essuyer après les toilettes, l'aidons à se laver les mains après y être allé, avant et après les repas, et chaque fois qu'il est nécessaire. Le lavage des mains de l'adulte avant et après chaque acte de la vie courant est indispensable.

- Le sommeil

C'est un moment important où votre enfant va pouvoir se reposer et récupérer.

Chez les bébés, le besoin de sommeil peut varier d'un nourrisson à l'autre. Il est très important de respecter le rythme de chacun.

Nous sommes soucieuses de recréer au maximum l'ambiance rassurante de la maison. Pour cela :

- Il est nécessaire de nous fournir le doudou et/ou la tétine de l'enfant. S'il a une tétine une boîte avec son prénom sera également demandée afin de l'arranger.

- Chaque enfant aura son propre lit personnalisé afin d'y retrouver son odeur et l'odeur de la maison. Les gigoteuses seront fournies et lavées par les parents.

- Deux pièces seront consacrées à la sieste : une au rez-de-chaussée, l'autre à l'étage.

- Une surveillance sera faite par des rondes toutes les 15 minutes et un vidéophone sera installé.

- Respecter l'autonomie des plus grands (apprendre à se déshabiller et se rhabiller seul).

- Traitements, maladies et handicaps

En cas de maladie, l'enfant peut être accueilli suivant l'avis des assistantes maternelles et/ou du médecin.

En revanche, nous refuserons la présence d'un enfant atteint de gastro-entérite, bronchiolite ou grippe jusqu'à guérison complète, les risques de contagion étant trop élevé.

Les parents seront prévenus en cas de maladie contagieuse suspectée au sein de la MAM.

Une attention particulière sera apportée au traitement concernant le fait que nous ne pouvons en aucun cas administrer un médicament, même homéopathique, sans ordonnance du médecin traitant de l'enfant. De plus, les médicaments apportés par les parents doivent être dans leur conditionnement d'origine. La première dose du traitement doit être administrée par les parents.

En cas de fièvre ou de grosses chutes, nous appellerons immédiatement les parents.

Concernant les enfants ayant des allergies, maladies chroniques, handicaps moteurs ou mentaux, la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) sera établie en concertation avec les parents, le médecin traitant et les assistantes maternelles de la MAM.

Respect du règlement

Les familles se doivent de lire le règlement intérieur fourni par l'assistante maternelle référente au moment de l'inscription et de le respecter.

En cas de non-respect de ce dernier, l'assistante maternelle référente peut décider de rompre le contrat.

Conclusion

Responsabiliser l'enfant à son niveau, lui faire confiance, le considérer comme une personne, le laisser gérer au maximum son temps, son espace et ses relations, tels sont les principes majeurs de la MAM « Marche Après Marche ».

Parents et assistantes maternelles se complètent et sont soucieux d'offrir aux enfants un milieu épanouissant chaleureux et sécurisant.

Dans ce projet, nous avons tenté de tracer les grands axes de fonctionnement.